

*Eutitanga canisius*

Letter

711011986

2 Pgs 1 doc

SOMIRWA  
KIGALI.-

Date d'entrée	29/10/86
A traiter par	FCB*
N° classement	603/36/Roy

et sans suite

Monsieur le Président du Comité des Curateurs de la SOMIRWA en faillite à KIGALI.-

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'adresser à votre haute bienveillance pour vous soumettre un problème relatif au mobilier SOMIRWA équipant la maison que j'occupe.

L'accord intervenu entre vous et les banques gagistes confère aux ex-agents de la SOMIRWA en faillite la priorité pour l'acquisition de la totalité (ou d'une partie à leur choix) des meubles mis à leur disposition.

C'est alors avec étonnement que comme réponse à ma soumission (voir copie annexée), le représentant des banques a exclus le réfrigérateur des meubles équipant la maison n° 9511 mise alors à ma disposition et sans se soucier aucunement d'avoir mon avis.

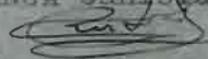
Comme sans ce frigo le reste de l'équipement ne vaut pas grand chose, je lui ai expliqué que j'en ai grand besoin, mais en vain. Dès lors, il s'est refusé de répondre à ma nouvelle soumission. A mon avis cette réaction relève du pur sentimentalisme: en effet, Monsieur Defleur fut en possession dudit réfrigérateur du temps où il travaillait à la SOMIRWA et comme ce frigo n'est pas encore mis en exposition de vente, si ce n'est pas lui l'acquéreur, il est du moins complice vu que personne d'autre ne connaît l'appareil. Par ailleurs le fait de s'introduire dans mon domicile à mon absence pour ne se disputer que du frigo avec mes domestiques dénote mal un désintéressement de sa part.

Il est alors à se demander, comment dans de telles circonstances on peut se fier dans l'impartialité de la personne en question sur la fixation des prix pour ce qui me concerne.

Monsieur le Président, je demande dans ces circonstances votre intervention pour que je puisse jouir de cette dernière faveur accordée à tous mes autres collègues.

En attendant une suite que vous voudrez bien réserver à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

RUTIKANGA Canisius



ci ? au concernés

\*

FCB : Fonds de Commerce des Banquiers (BK/SR)

LIQUIDATION DU GAGE FONDS  
DE COMMERCE DE LA FAILLITE  
SOMIRWA

Kigali, le 24.09.88.....

M<sup>r</sup> RUTIKANGA G.  
BP 266  
KIGALI

Monsieur,

Nous accusons réception de votre offre de prix pour laquelle nous vous remercions.

Cependant, le prix de ~~Fr. 1.000.000~~ FRW proposé pour :

Mobilier Laboratoire N° 95M à Kigali

a été jugé insuffisant et nous vous informons qu'aucune offre inférieure à 95000 FRW (mment cinq mille francs rwandais) ne devrait être faite pour ces biens (\*).

Au cas où cela vous intéresse, nous vous prions de nous faire parvenir, dans les plus brefs délais, une nouvelle offre.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

(\*) N.B. Notre estimation ne comprend pas le réfrigérateur N° 1907 pour lequel une offre a déjà été soumise.

Pour les bénéficiaires  
du gage,  
le liquidateur



J.C. DEFLEUR,  
LIQUIDATEUR